CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 14 décembre 2010

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 14 décembre 2010.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

Aucun

b) Décisions susceptibles de référendum

Aucune

c) Autres décisions

- **Elu un membre de la Commission de gestion 2010;**
- **Elu un membre suppléant de la Commission de gestion 2010;**
- **Pris acte de la réponse de la Municipalité à la résolution du Conseiller Mazyar Yosefi concernant la gestion de la déchetterie d'Epalinges ainsi que la collecte des déchets sur le territoire communal.**

Le Conseil communal a en outre décidé de transmettre à la Municipalité :

- **Le postulat déposé par le Conseiller Erich Dürst concernant une éventuelle affiliation des Conseillers municipaux à une caisse de pension (2ème pilier);**
- **L'interpellation déposée par les Conseillers Brigitte Crottaz, Mary Pittet, Valérie Crot, Laurent Balsiger, Jean-Marc Baatard, Bernard Krattinger, Maurice Mischler, André Narbel, Michel Rochat et Mazyar Yosefi concernant l'implantation et la gestion de la déchetterie ainsi que la collecte des déchets sur le territoire communal.**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 15 décembre 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Yvan Tardy

Le Secrétaire : Alexandre Good